

Formulaire de demande de prime à la naissance pour les pensionnés résidents à WALLIS et FUTUNA

Arrêté n° 1335 IT du 28 septembre 1956 portant institution d'un régime de prestations familiales au profit des travailleurs salariés du territoire des Etablissements français de l'Océanie.

A renvoyer avec les pièces justificatives à votre centre de gestion des retraites via le site retraitesdeletat.gouv.fr, rubrique retraité/formulaires-documentation/Formulaires et contacts/ autre demande.

Identité du demandeur

Civilité : M. Mme

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Courriel :

NIR:

Numéro de la pension :

Conditions pour bénéficier de la prime à la naissance:

- ✓ Le pensionné doit résider à WALLIS et FUTUNA depuis au moins six mois et un jour ;
- ✓ La demande doit être faite dans les deux mois qui suivent la naissance.

Pièces justificatives à fournir

Les documents énumérés ci-dessous sont à joindre au formulaire :

- ✓ Copie du livret de famille (ou d'un certificat de situation familiale pour les personnes relevant du statut civil particulier) ;
- ✓ Certificat de non paiement ou de radiation des allocations familiales.

Je soussigné(e), certifie sincère et véritable la présente déclaration. Au cas où je percevrais ultérieurement des prestations familiales au titre d'une activité professionnelle ou à tout autre titre, je m'engage à vous en aviser immédiatement.

Date :

Signature :